

# Audit des subventions

## Office fédéral du sport

### L'essentiel en bref

---

L'Office fédéral du sport (OFSP) promeut le sport et l'activité physique en Suisse, ainsi que leur rôle positif, utile et nécessaire pour la société. À cet effet, il disposait en 2016 de quelque 113 millions de francs, répartis sur cinq crédits. En outre, le crédit destiné aux installations sportives d'importance nationale a permis d'investir, cette même année, quelque 11,2 millions de francs. Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a mené un audit portant sur trois crédits d'un montant total d'environ 26,2 millions de francs afin de déterminer si les ressources ont été employées conformément aux critères de la légalité et de la rentabilité. Dans le cadre de l'examen des crédits destinés au soutien d'associations et organisations, d'installations sportives d'importance nationale et de manifestations sportives internationales, le CDF a mené des audits tant auprès de l'OFSP que de certains bénéficiaires de subventions. En l'occurrence, il s'agit de Swiss Olympic, du projet d'agrandissement du centre national de tennis de Bienne ainsi que des championnats d'Europe de gymnastique artistique 2016 à Berne.

#### **À l'OFSP, résultats positifs tant pour le contrôle du SCI que pour les procédures d'octroi**

Le système de contrôle interne (SCI) à l'OFSP a atteint un bon niveau de maturité. Les contrôles clés, définis dans le cadre du SCI, sont pertinents et abordent les risques essentiels, également en ce qui concerne l'examen et la surveillance des processus de subventions. Aucune redondance n'a été détectée et la fréquence des contrôles est adéquate. Le CDF estime que l'environnement de contrôle et l'évaluation du risque sont appropriés.

Les procédures d'octroi et de surveillance de l'OFSP sont appropriées pour faire face aux risques connus dans le cadre de l'octroi de subventions et sont conformes aux bases légales. Les procédures sont structurées de manière logique et peuvent être appliquées sans engendrer des charges disproportionnées. Le CDF estime que de petites améliorations sont possibles en fixant par écrit les entretiens, les réceptions, les arrangements et les directives et en les soumettant pour approbation à l'autorité compétente. L'OFSP, conscient de ces déficits, travaille actuellement à l'établissement d'une stratégie en matière de surveillance. Le CDF renonce par conséquent à une recommandation formelle.

#### **Les contributions de la Confédération sont utilisées de manière économe**

Lors de l'octroi de subventions aux associations sportives, Swiss Olympic suit une pratique logique et transparente. Dans l'ensemble, l'approche entre contrôles formels et confiance est pragmatique. Le regroupement des compétences auprès de Swiss Olympic, qui coordonne l'octroi des subventions, est efficace et économique. Swiss Olympic gère tant les fonds provenant de la Confédération que les contributions cantonales, bien plus élevées, issues de la société du Sport-Toto. L'analyse des comptes annuels de diverses associations montre que les subventions fédérales revêtent une importance vitale pour nombre d'associations. Le CDF n'a trouvé aucun indice laissant penser que les associations ne travaillent pas de manière économe.

En raison des impulsions qu'elles suscitent ou de l'effet de levier qu'elles exercent, les contributions fédérales sont souvent déterminantes pour la réalisation de projets relatifs aux installations sportives nationales. Ainsi la nouvelle halle de tennis de Bienne n'aurait pas pu être réalisée dans les dimensions actuelles si la Confédération n'avait pas octroyé de sub-sides. Des retards et des coûts supplémentaires auraient été la conséquence.

La majorité des grandes manifestations sportives bouclent sur un déficit. Elles ne pourraient pas avoir lieu sans la participation de nombreux bénévoles ni les contributions des pouvoirs publics. L'audit des championnats d'Europe de gymnastique artistique 2016 à Berne n'a pas révélé d'utilisation excessive des fonds.

Par ailleurs, aucun indice de conflits d'intérêts ni de partialité de la part de la direction de l'OFSP n'a été décelé.

### **Les recommandations émises concernant la Fondation Antidoping Suisse ont été mises en œuvre**

Les recommandations émises par le CDF en 2012 concernant le cumul d'excédents de revenus, l'adaptation des versements partiels et la rémunération de l'ensemble du conseil de fondation ont été mises en œuvre.

**Texte original en allemand**